

Extrait du registre des délibérations

Décision du Président

Par délégation du Comité syndical

Publié le 02 JUIL. 2026

Décision DP_2026_11 /GG

Nature : 1. Commande publique - 1.4 Autres contrats - 1.4.2.1 Conventions et contrats divers

Titre : Décision relative à la signature d'une convention pour la collecte et la valorisation des huiles alimentaires usagées

Vu le code général des collectivités territoriale ;

Vu les statuts de Decoset ;

Vu la délibération D2026-20 en date du 12 mai 2026 « Délégations d'attributions du Comité syndical au Président » par laquelle le Comité syndical de Decoset délègue à Monsieur le Président une partie de ses attributions.

Considérant le besoin de traitement et valorisation des huiles alimentaires est avéré au travers des précédentes conventions signées par Decoset ;

Considérant que l'entreprise Fritatrans présente l'ensemble des garanties permettant le bon fonctionnement du traitement et de la valorisation des huiles alimentaires usagées sur l'ensemble de nos déchèteries ;

Le Président du Syndicat Mixte DECOSET décide :

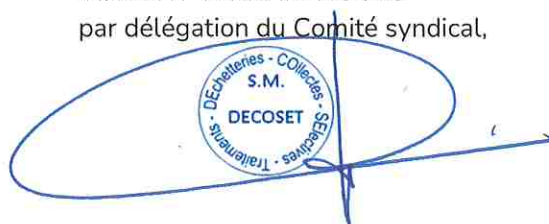
Article 1 : D'autoriser et de signer la conclusion d'une convention de collecte et de traitement des huiles alimentaires sur l'ensemble de nos déchèteries avec l'entreprise Fritatrans

Article 2 : Cette décision sera transmise au représentant de l'Etat et publiée au registre des actes.

Article 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance en comité syndical.

Fait à Balma, le 25 juin 2026

Le Président,
VINCENT TERRAIL-NOVES
par délégation du Comité syndical,

Circular stamp of Decoset with the text: "Déchetteries - Collectes - S.M. DECOSET - Traitement - Sécherie"

SYNDICAT MIXTE DECOSET | Décision DP_2026_11

Siège : 6 rue René Leduc - BP 35 821 - 31505 Toulouse Cedex 5

Tél 05 62 89 03 41 - instance@decoset.fr - www.decoset.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20260625-DEC-2026-11-AR
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026